



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 45, RUE SADI CARNOT

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
**Vu** le code de la route,  
**Vu** l'article 610-5 du code pénal,  
**Vu** la demande écrite de Monsieur BERZINGER Matthieu en date du 5 mars 2025,  
**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis 45, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer.

## ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur BERZINGER Matthieu est autorisé à stationner un véhicule immatriculé GN-244-AL au droit du 45, rue Sadi Carnot à Pont-Audemer, sur les stationnements réglementaires, afin de procéder à un emménagement, le mardi 11 mars 2025, de 8 heures à 14 heures.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 10 mars 2025, pour la sécurité et la circulation des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services communautaires et Monsieur BERZINGER Matthieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressé.

Fait à Pont-Audemer, le 11 mars 2025



Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS